



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 31 mars 2025*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**Objet : Création d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives – PB/00442**

**L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 31 mars à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.**

**PRÉSENTS :**

Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Linda PIPERI, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Héléne SALGE, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Jean ZUCCARELLI

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

Gilles BATTESTI à Jean-Jacques BIAGGINI  
Marie-Christine BERTOLUCCI à Marie-Dominique GIAMARCHI  
Carulina COLOMBANI à Serge LINALE  
Emmanuelle de GENTILI à Paul TIERI  
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGO  
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI  
Philippe PERETTI à Mattea LACAVE  
Christelle TIMSIT à Ivana POLISINI  
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Florence LOMBARDO  
Julien MORGANTI à Pierre Baptiste SIMONI

**ABSENTS :**

Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

**Objet : Création d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives – PT/00442**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia issu des élections des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant que la Collectivité souhaite anticiper un départ à la retraite, afin d'assurer la continuité du service et de garantir la qualité des activités sportives proposées aux usagers ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE (À l'unanimité)**

De créer un emploi permanent ainsi qu'il suit :

N° poste budgétaire	Financement	N° poste de travail	Poste de travail
PB-00442	Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives	PT-00358	Maître-nageur sauveteur

**PRÉCISE**

Qu'en cas de recrutement de fonctionnaire infructueux le poste pourra être pourvu par un contrat de droit public établi en application des dispositions de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique ;

**DIT**

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges, des agents nommés, sont inscrits au budget, au chapitre 012 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télécours citoyens », accessible depuis l'adresse : [www.telercours.fr](http://www.telercours.fr)